

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 07 SEPTEMBRE 2017**

Monsieur le Maire étant souffrant, la séance est présidée par Monsieur DÉNIEL, 1<sup>er</sup> adjoint.

**I – APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2017**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 06 Juillet 2017 dernier est approuvé à l'unanimité.

**II – REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2017-2018**

Le Conseil Municipal fixe la redevance d'assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 comme suit :

- **Abonnement annuel** : imputable à la personne présente au 1<sup>er</sup> janvier : 42 €
- **Consommation du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018** :
  - De 0 à 100 m<sup>3</sup> : 1,36 €
  - $\geq$  101 m<sup>3</sup> : 1,07 €.
  
- **Nettoyage des bacs dégraisseurs** : forfait annuel de 250 €

**III – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU ANNEE 2016**

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, M.DÉNIEL, 1<sup>er</sup> adjoint, présente à l'Assemblée le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Il est demandé à l'Assemblée de donner son avis sur le rapport suivant (ci-annexé) :

– **indicateurs techniques** :

Volumes facturés : 213.616 m<sup>3</sup>

127 kms de canalisations principales

Nombre d'abonnés : 2137 (branchements en service)

– **indicateurs financiers** : Tarif de l'eau

Abonnement 52€ HT

Consommation de 0 à 500m<sup>3</sup> : 0,95€ HT/m<sup>3</sup>

Au-delà de 500m<sup>3</sup> : 0,93€ HT/m<sup>3</sup>

Organismes publics (redevance modernisation réseaux) : 0,30€ HT

TVA: 5,5%

Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120m<sup>3</sup> :

(2,28€ soit 273,17€ pour 120m<sup>3</sup>).

Taux d'impayés des abonnés 2016 : 15%

Bonne qualité de l'eau selon observations de l'ARS.

Suite aux analyses effectuées par le laboratoire INNOVALYS, sur le réseau de distribution d'eau, les élus demandent que des analyses identiques soient assurées aux sorties de robinets dans des maisons individuelles, à l'école et à la salle polyvalente. Toutefois, la situation ne présente pas de risque pour la santé des usagers au regard de la valeur limite de consommation définie par l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail)

Adopté par 6 abstentions et 8 voix POUR

**IV – AVENANT A LA MAITRISE D'OEUVRE DU MARCHE DE TRAVAUX  
D'EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT**

Vu le coût prévisionnel des travaux d'extension du réseau d'assainissement porté à 235.000€ HT, résultant de l'ouverture des plis

Vu la mission de maîtrise d'œuvre comprenant la direction de l'exécution des travaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- accepte le montant de la mission de maîtrise d'œuvre porté à 7.520€ au lieu de 4.800€.
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant

## **V – PERSONNEL COMMUNAL**

### **- Poste adjoint animation 33h/semaine**

Vu la suppression d'une classe maternelle à la rentrée scolaire de 2017/2018

Vu les nouvelles dispositions portant sur les dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles primaires et élémentaires et de l'éventualité de l'absence de financement des activités TAP à partir de 2018,

Vu la délibération du CM en date du 18 décembre 2014 ouvrant un poste d'adjoint d'animation pour 33h/semaine à compter du 01 janvier 2015

Vu l'avis du Comité de Pilotage constitué à cet effet,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de diminuer le temps de travail de 10% et de le porter à 30h/semaine et de restructurer le poste d'adjoint d'animation avec effet au 01 Octobre 2017.

Adopté à l'unanimité

### **- Poste adjoint animation 13h/semaine**

Vu la suppression d'une classe maternelle à la rentrée scolaire de 2017/2018

Vu les nouvelles dispositions portant sur les dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles primaires et élémentaires et de l'éventualité de l'absence de financement des activités TAP à partir de 2018,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 23 Juin 2016 ouvrant un poste d'adjoint d'animation à raison de 13h/semaine,

Vu l'avis du Comité de Pilotage constitué à cet effet,

Vu la demande d'avis effectuée auprès du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la fermeture du poste d'adjoint d'animation de 13h/semaine.

Un accompagnement dans la démarche tant administrative qu'individuelle auprès de l'agent a été engagé.

Adopté à 1 abstention et 13 voix POUR.

## **VI – ACQUISITION D'UN TERRAIN SECTION AB 114**

Monsieur DÉNIEL fait part à l'Assemblée d'un courrier reçu de Monsieur FREMONT Patrick et Monsieur FREMONT Albert, propriétaires de la parcelle cadastrée section AB numéro 114 d'une superficie de 45 ares 20 centiares, classé en futaies résineuses, dans le Plan Local d'Urbanisme.

Ces personnes signalent que pour des raisons de proximité, il leur est difficile d'assurer l'entretien de ce terrain et souhaitent en faire don à la commune de Brette les Pins.

Conformément à l'Article L.2242-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de statuer sur l'acceptation ou non de ce don.

Considérant que ce don n'est pas grevé ni de conditions ni de charges,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- accepte de recevoir en don le terrain appartenant à Monsieur FREMONT Patrick et Monsieur FREMONT Albert, propriétaires de la parcelle cadastrée section AB numéro 114 d'une superficie de 45 ares 20 centiares, classé en futaies résineuses, dans le Plan Local d'Urbanisme.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette acceptation de don.

Adopté par 1 abstention et 13 POUR

## **VII- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE DE VOIRIE COMMUNAUTAIRE**

Monsieur DÉNIEL fait part du projet de convention à intervenir entre la Commune et la Communauté de Communes du Sud Est du Pays Manceau, relatif à la mise à disposition du service de voirie communautaire. Les éléments de temps et de coûts correspondent à ceux évoqués lors des études préparatoires à l'extension de la compétence aux chemins ruraux et présentés en conseil communautaire. Cette convention sera présentée lors de la réunion de septembre en CdC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- accepte les termes de la convention relative à la mise à disposition du service de voirie communautaire.
- prend acte du montant fixé à l'article 6 de la convention fixé à la somme de 155 heures de travail maximum par an.
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

## **VIII- MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD EST DU PAYS MANCEAU**

Monsieur DÉNIEL informe l'Assemblée de la décision du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Est du Pays Manceau, portant sur la modification des statuts en vue de

- transférer la compétence « protection et mise en valeur de l'environnement » nécessaire à l'élaboration et l'animation du Plan Climat – Air – Energie Territorial porté par le Pays du Mans
- réécrire les compétences précédemment transférées conformément aux dispositions introduites par la loi NOTRe du 07 Août 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- accepte de transférer la compétence « protection et mise en valeur de l'environnement » nécessaire à l'élaboration et l'animation du Plan Climat – Air – Energie Territorial porté par le Pays du Mans
- accepte de réécrire les compétences précédemment transférées conformément aux dispositions introduites par la loi NOTRe du 07 Août 2015
- approuve par conséquent la modification des statuts de la Communauté de Communes du Sud est du Pays Manceau.

Adopté par 3 voix CONTRE, 3 Abstentions, et 8 voix POUR

## **IX – MODIFICATION DES STATUTS DU SIDERM**

Monsieur Déniel informe l'Assemblée de la décision du Comité Syndical en date du 07 Juillet 2017 du syndicat mixte pour l'alimentation en eau potable de la région mancelle (SIDERM), portant sur l'adhésion de la commune d'Ecommoy et sur la réalisation de prestations de services pour toute personne publique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- accepte la modification des statuts par l'extension du territoire syndical et l'intégration de la commune d'Ecommoy
- accepte la modification des statuts par la réalisation de prestations pour personne publique

Adopté à l'unanimité

## **X – TERRAINS COMMUNAUX**

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur la vente des terrains de la commune permettant l'accès aux terrains de Mme CAMUS, cadastrés Section B parcelle n°27 d'une surface de 11.223m<sup>2</sup> et B parcelle n°1554 pour 1203m<sup>2</sup> au prix de 12€/m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, par 2 voix CONTRE, 4 Abstentions, et 8 voix POUR, le Conseil Municipal décide la mise en vente des parcelles citées

## **XI - QUESTIONS DIVERSES**

### ✓ **Demande d'occupation de la salle polyvalente du 07 et 08 juillet 2018**

Mme CORMIER explique qu'il s'agit d'une demande portant sur exposition canine et qu'en 2015 elle s'était déroulée sous couvert de l'association locale « Brette Animation ». Il est décidé d'appliquer le paiement du forfait de consommables été de 60€ (délibération du 14/01/2016) et de demander une caution d'un montant de 300€. Le ménage reste à la charge de l'occupant de la salle. Un état des lieux sera établi.

### ✓ **Rapport de la commission communale « travaux-environnement »**

M.DÉNIEL donne le compte rendu de la commission communale des travaux qui s'est tenue le samedi 02 septembre 2017.

Des travaux portant sur l'accessibilité et la signalétique seront à prévoir à la piscine pour 2018. Une étude financière sera à engager.

Travaux en cours :

- Enfouissement des réseaux : seront terminés dans la semaine du 04/09
- Bornes électriques : travaux mi-novembre
- Cité de la Haute Paillerie : intervention d'une entreprise de réinsertion qui a pu procéder aux divers travaux d'entretien des espaces verts pour un coût de 1900€
- Idée de journée citoyenne : proposition de faire participer les jeunes avec petite rémunération à la semaine – (à voir auprès d'autres collectivités qui ont mis en place de dispositif)
- Salle de psychomotricité : sera finie pour fin septembre
- Etude pour la mise en place d'une clôture dans le renforcement à l'arrière de la salle de motricité

### ✓ **Eglise**

Suite au devis établi pour la fabrication d'un cadre en chêne du tableau « le Miracle de Saint Julien », sollicité par le service des Antiquités d'Art de la Sarthe, Monsieur GARENNE confirme qu'il a été réalisé gracieusement par la menuiserie Bourneuf et le châssis restera à la charge de la commune.

### ✓ **Convention avec la Commune du Grand-Lucé pour la mise à disposition du terrain de football d'honneur**

Une convention de mise à disposition du terrain d'honneur par la Commune du Grand Lucé sera à signer avec la commune de Brette les Pins qui prendra en charge les consommables sur le dit terrain de football pour une somme forfaitaire de 300€ correspondant à la saison - Septembre 2017 à Mars 2018 - Avis favorable du Conseil Municipal.

Souhait de transférer les buts mobiles vers le Grand-Lucé.

### ✓ **Manifestation « Nettoyons la Nature »**

Le Conseil Municipal décide d'offrir le verre de l'amitié à l'issue de la manifestation organisée le 23 septembre 2017

Mme LALAN, directrice d'école de « Chantefables », a été remplacée par Mme PINIER

Mme GROUALLE, directrice du lycée Professionnel Agricole, a été remplacée par Mme LENNE

Mme BOMPAS, directrice du Collège, a été remplacée par M. HARAN.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

La secrétaire de séance,  
Véronique CORMIER

Pour Le Maire empêché, le 1<sup>er</sup> adjoint  
Hervé DENIEL,